

Données concernant le versement de la prestation de libre passage

Nom, prénom	Etat civil
Date de naissance	Date de sortie
J'ai un nouvel employeur : Veuillez nous indiquer les coordonnées de l'institution de prévoyance.	Je n'ai pas de nouvel employeur : (cessation d'activité, chômage, ne remplit plus les conditions d'affiliation, etc.) Veuillez ouvrir un compte ou une police de libre passage.
Nom, adresse nouvelle Institution	Nom, adresse (marquez d'une croix) <> compte libre passage <> police libre passage
Coordonnées paiement	Coordonnées de paiement
(joindre BVR s.v.p.)	
Versement en espèces : les conditions pour un versement en espèces sont remplies.	
☐ Ma prestation de libre passage est inférieure à la cotisation annuelle.	
Je quitte définitivement la Suisse (Joindre une attestation du contrôle des habitants mentionnant le départ ainsi que le pays d'établissement). En cas de départ pour un pays membre de l'UE, de l'AELE (sauf Liechtenstein) les clauses suivantes s'appliquent : - seule la partie surobligatoire peut être versée en espèces - la partie obligatoire (chiffre 3 du décompte) doit être versée sur un compte ou une police de libre passage (joindre formulaire d'ouverture)	
J'exerce une activité lucrative indépendante à titre principal. Adressez-vous à la Caisse et/ou consultez le formulaire spécifique « versement en espèces pour activité indépendante » disponible sur notre site.	
Coordonnées de paiement	
IBAN complet	
SWIFT (impératif paiement étranger)	
Veuillez prendre note que la signature des personnes mariées (*ou en partenariat enregistré) doit être impérativement légalisée par l'Autorité communale ou par un notaire. Pour toutes les autres personnes (célibataires, divorcées, veuves), merci de joindre à ce document un certificat d'état civil récent. Cette requête est valable uniquement pour les demandes de versement en espèces.	
Signature du conjoint (uniquement personnes mariées*)	
Légalisation des signatures (uniquement personnes mariées*)	
Lieu et date	
Signature de l'assuré Par sa signature, l'assuré atteste être en pleine possession de sa capacité de travail.	
Remarques:	